

PROJET ASSOCIATIF ET SPORTIF

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association

Compagnie de l'Arc

Date de création

19 mars 1999

Siège social

Mairie d'Argentine, 3308 RD 72 Chef-lieu 73220 Argentine

Objet

Cette association a pour objet la pratique sportive, le développement et la promotion du Tir à l'Arc régie par la Fédération Française de Tir à l'Arc, en loisir ou en compétition

LA COMPAGNIE DE L'ARC

Valeurs

La Compagnie de l'Arc veut être accessible à toutes et tous, compétitrices et compétiteurs ou archers désirant simplement se faire plaisir en tirant quelques flèches sur une cible. Toutes et tous doivent pouvoir sans distinction pratiquer notre sport dans la convivialité, l'entraide et le respect de l'autre.

Membres

L'association se compose de membres d'Honneur, de membres Bienfaiteurs et de membres Actifs. Les membres actifs sont les membres personnes physiques qui s'engagent à participer régulièrement aux activités de l'association et ainsi contribuent activement à la réalisation de ses objectifs. La qualité de membre actif s'acquiert par l'acquittement de la cotisation annuelle et par la prise annuelle de la licence de la F.F.T.A .

Les bénévoles sont membres actifs et en plus de leur pratique du tir à l'arc ils s'investissent régulièrement ou ponctuellement dans des actions contribuant au fonctionnement de la Compagnie. Ces actions sont en particulier, l'administration de l'association, l'organisation d'évènement internes ou externes à la Compagnie, l'entretien des installations.

Organisation

L'association est administrée par un conseil d'administration élu à bulletin secret par l'assemblée générale des adhérents électeurs de l'association. Sont électeurs les membres actifs ou leurs représentants légaux.

Le conseil d'administration est composé de 3 à 6 membres élus pour une durée de 2 ans.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la direction des affaires de l'association et pour faire autoriser tous actes et opérations dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Il autorise tout contrat ou convention passé entre l'association d'une part et un administrateur d'autre part.

Ce contrat ou convention est présenté pour information à l'assemblée générale suivante.

Le Conseil d'administration adopte avant le début de l'exercice le budget prévisionnel annuel préparé par le Trésorier.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres et au scrutin secret, son bureau comprenant : le Président, le Secrétaire , le Trésorier de l'association et si nécessaire, les postes de Vice-président, Secrétaire Adjoint, et Trésorier Adjoint.

Activité

Tir en salle

Le tir en salle est pratiqué pendant la saison hivernale d'octobre à mars, dans la salle polyvalente d'Argentine mise à notre disposition par la commune sur des créneaux horaires fixés chaque année.

C'est la période où les débutants se forment à la pratique du tir à l'arc par l'acquisition des techniques de base.

Les distances de tir sont variables entre 10m et 18m, sur cibles mobiles en mousse ou sur un mur de cibles en paille compressée.

Sur la période hivernale, un créneau horaire spécifique est réservé aux archers débutants encadré par l'entraîneur de la Compagnie et un autre réservé aux archers confirmés.

Les archers de la Compagnie s'engagent sur les compétitions du département, sur des départs débutants ou 2x18m classificatifs pour le championnat de France.

Tir à l'extérieur (TAE)

Le tir à l'extérieur est pratiqué pendant la saison estivale d'avril à septembre sur notre terrain d'entraînement extérieur permanent.

Les distances de tir sont variables entre 10m et 50m, sur cibles mobiles ou fixes.

Sur la période estivale, un créneau horaire spécifique est réservé aux entraînements encadrés par l'entraîneur de la compagnie.

L'accès du terrain extérieur est libre toute l'année pour les archers confirmés disposant d'une autorisation d'accès délivrée par les instances dirigeantes de la Compagnie.

Tir 3D

Le tir 3D est pratiqué toute l'année sur notre parcours permanent équipé de 24 cibles 3D.

Les archers pratiquant le tir 3D s'engagent sur les compétitions départementales et régionales de tir 3D qualificatives au championnat de France. Les archers qualifiés s'engagent au championnat de France selon leur disponibilités.

La compagnie organise annuellement 1 ou 2 concours 3D qualificatifs pour le championnat de France 3D.

Vie locale

La compagnie participe régulièrement aux événements organisés par les communes de porte de Maurienne :

- Vogues
- Fête du jeu à Val d'Arc
- Forum des associations
- Téléthon

La compagnie intervient également dans le cadre des journées de stage organisées par le club de football d'Aiguebelle. Des bénévoles de la compagnie sont présents avec des cibles mobiles, arcs et flèches pour faire découvrir notre sport.

Vie fédérale

La compagnie reçoit régulièrement sur ses installations les stages de formation 3D/Nature organisés par le comité départemental de tir à l'arc de Savoie.

La compagnie est présente aux assemblées générales du comité départemental de Savoie et du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes

Public

Les jeunes à partir de 10 ans et les adultes peuvent adhérer à l'association.

La Compagnie ne dispose pas de structure adaptée aux personnes handicapées.

Partenaires historiques

La commune d'Argentine

- Mise à disposition de créneaux horaires dans la salle polyvalente équipée d'un mur de cibles
- Mise à disposition du terrain extérieur
- Subventions ponctuelles sur projets

Les propriétaires des terrains juxtaposant notre terrain extérieur

- Implantation de notre parcours permanent
- Implantation des concours 3D organisés par la compagnie

La région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Savoie

- Subventions pour l'organisation de concours 3D

Le magasin d'optique RUAT

- Don annuel d'une valeur comprise entre 250€ et 350€

Carrefour contact de Val d'Arc – Aiguebelle

- Remise de 10% sur les achats effectués
- Lots pour les concours 3D organisés par la compagnie

Points forts de l'association

- Terrain extérieur permanent
- Local privatif permanent

Points faibles de l'association

- Dispersion géographique de l'équipe dirigeante
- Implantation en zone rurale qui induit des problèmes de transport pour les archers des communes limitrophes (en particulier pour les jeunes)
- Nombre limité des bénévoles réguliers
- Faible nombre d'adhérents habitant la commune d'Argentine
- Un seul initiateur dans la compagnie, pas d'entraîneur BE
- La compagnie n'aura plus d'arbitre à partir de la saison 2023 (impacte la capacité à organiser un concours)

Points d'amélioration

- Les bénévoles
- Créneaux horaires
- Le nombre d'adhérents sur la commune d'Argentine
- L'entraînement
- Un arbitre dans la Compagnie pour les prochaines saisons

Orientations saisons 2022 et 2023

- Péreniser nos entraînements
- Augmenter la participation bénévole de nos adhérents
- Augmenter le nombre d'adhérents sur la commune d'Argentine
- Adapter nos créneaux horaires pour tous les publics visés
- Identifier un ou une archère pouvant suivre la formation d'arbitre

Actions à mettre en œuvre

Péreniser nos entraînements

- Intervention d'un entraîneur BE
- Formation d'un ou deux initiateurs bénévoles au sein de la compagnie
- Prévoir des phases ludiques pour les plus jeunes

Augmenter la participation bénévole de nos adhérents

- Programmer des journées travaux où tous les adhérents sont invités à participer. Prévoir des moments de convivialité pendant ces journées, repas, goûter.
- Demander l'aide des adhérents sur des créneaux qui leur sont accessibles (en dehors des heures de travail ou d'école)
- Faire appel systématiquement aux parents

Augmenter le nombre d'adhérents sur la commune d'Argentine

- Participation aux événements programmés sur Argentine, vogue, téléthon, ...
- Communication, journal d'Argentine, panneau d'affichage, ...
- Action auprès de l'école primaire d'Argentine (classe de CM1 et CM2)

Adapter nos créneaux horaires pour tous les publics visés

- Sondage sur les créneaux horaires
- Proposer des séances encadrées pour la sécurité mais sans nécessairement la présence d'un initiateur

Identifier un ou une archère pouvant suivre la formation d'arbitre

- Point régulier sur les progressions des archers de la compagnie
- rappel systématique en assemblée générale et à toutes les occasions possible le besoin d'un arbitre dans la compagnie